

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>06-12-2011</p>	<p>L'an deux mille onze Le douze décembre à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie Annexe en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE RUDULIER, Maire.</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>06-12-2011</p>	<p><b>Présents :</b> M. LE RUDULIER, M. DUTRUC-ROSSET, M. PESSEY, M. GAILLET à partir de la délibération 2011-12-12/08, Mme NIGGEMANN, M. FÉRAT, Mmes ESPINOS, BADRINATH, LÉON, M. PARMENTIER, Mme LARGET, M. BERTHELOT, Mmes DESCHAMPS, RAGOT-VILLARD, MM. FUSCO, GILLES, M. MATHEY à partir de la délibération 2011-12-12/02 M M. DANJOU, HILAIRE, Mme MORELLI, M. ORHON, M. SAURY</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> Mme DUPRIET, pouvoir à M. LE RUDULIER M. GAILLET, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET jusqu'à la délibération 2011-12-12/07 Mme DELOISON, pouvoir à Mme NIGGEMANN Mme TYSEBAERT, pouvoir à M. PESSEY M. MATHEY, pouvoir à Mme BADRINATH jusqu'à la délibération 2011-12-12/01 M. DRUART, pouvoir à M. DANJOU Mme CONTE, pouvoir à M. ORHON</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>14-12-2011</p>	<p><b>Absent :</b> M. HUYNH, Mme HO-MASSAT</p>

Mme LEON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## Décisions du Maire

11/147	15/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 au marché d'assurances n°09-0001 lot 1 "Dommages aux biens" pour deux expositions présentées au château de Buc pour un montant total de 251,40 € TTC
11/148	16/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer le contrat d'hébergement saisonnier conclu avec la société COTE DECOUVERTES pour l'organisation d'un voyage scolaire éducatif de deux classes de l'école élémentaire Louis Blériot du 2 au 6 avril 2012 à BERKSHIRE (Angleterre). Le montant total du séjour est de 18 921 € TTC
11/149	28/11/2011	Renouvellement du contrat de maintenance conclu avec la société ODYSSEE Informatique pour l'assistance téléphonique, la mise à jour et la diffusion de notes techniques du logiciel Elytis (Elections) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 pour un montant annuel de 362,18 € TTC.
11/150	28/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LUCCA un contrat de service pour la mise à disposition en mode sécurisé du logiciel Figgo (gestion de congés). Ce contrat prévoit la hotline, la sauvegarde quotidienne des données pour un montant de 2 310,67 € TTC pour les deux premières années et 3 300,96 € TTC les années suivantes. Le contrat ne pourra excéder trois ans.
11-151	29/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°11-01 portant sur la réalisation d'un ascenseur place du Marché. Cet avenant d'un montant de 9 598,54 € HT soit 11 479,85 € TTC vise à intégrer des travaux supplémentaires d'électricité, d'encoffrement, de fourniture et de pose d'une cloison grillagée suite aux prescriptions d'aménagements complémentaires édictées par le Service d'Incendie et de Secours des Yvelines
11-152	29/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer le bail de location conclu entre la commune de Buc et Monsieur et Madame Pascal MARTIN pour un logement social de type F4 situé au 9 rue Alexis Carrel. Cette location est consentie en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel de 425,98 € et d'une provision mensuelle pour charges de 100 €
11-153	30/11/2011	Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 au marché d'assurances n°09-0001, lot 1 « dommage aux biens » concernant l'extension des prestations pour l'assurance « annulation de spectacle » et la révision de la superficie déclarée du parc immobilier de la Ville de Buc

### 2011-12-12/1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2011

*Rapporteur : M. le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE,), 1 contre (M. SAURY) adopte le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2011.

## 2011-12-12/2 Vote des taux d'imposition «ménages» pour l'année 2012

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu le projet de Loi de Finances pour l'année 2012,  
Sur proposition du Maire et après avis de la Commission des Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE,), 1 contre (M. SAURY)

**DECIDE** de maintenir les taux des trois taxes communales « ménages » pour l'année 2012 à celui adopté en 2011

**DIT** que les taux applicables en 2012 seront les suivants :

- taxe d'habitation :	9.38%
- foncier bâti	14.99%
- foncier non bâti	41.57%

## 2011-12-12/3 Vote des subventions aux Associations pour l'année 2012

*Rapporteur : Mme Niggemann*

Vu le projet de budget primitif établi pour l'année 2012, comportant l'inscription d'un crédit de 125.000€ à l'article 6574

Vu la proposition de répartition des subventions 2012 établie par la Commission des Finances lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 26 voix pour, 1 contre (M. SAURY), **adopte** le tableau de répartition des subventions arrêté à la somme de 122.700 €.

## 2011-12-12/4 Vote du Budget Primitif 2012 de la Commune

*Rapporteur : Mme Niggemann*

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 21 novembre 2011,

Vu le projet de Budget Primitif de la commune établi pour l'exercice 2012,

Vu l'examen du projet de Budget Primitif par la Commission des Finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2011,

Vu la présentation faite par le Maire, chapitre par chapitre et article par article des sections de fonctionnement et d'investissement,

Vu les documents budgétaires qui ont été adressés à tous les conseillers municipaux avec leur convocation reprenant le détail :

- des chapitres et articles de la section d'investissement
- le tableau des subventions,

- le tableau des effectifs du personnel communal,
- l'état de la dette,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2012 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement que d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE), 1 contre (M. SAURY) **adopte** le Budget Primitif 2012 de la commune d'un montant de 17.532.655 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 12.250.000 €
- section d'investissement : 5.282.655 €

#### 2011-12-12/5 Fixation du taux de la redevance communale d'assainissement 2012

*Rapporteur : Mme Niggemann*

Vu la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 relative à l'amélioration de la qualité de l'eau,  
 Vu la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement du 2 février 1995,  
 Vu la délibération du Conseil Municipal 2010-13-12-7 du 13 décembre 2010 fixant la redevance communale d'assainissement pour l'année 2011,  
 Vu le projet de budget primitif d'assainissement 2012,  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2011 sur le projet de budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2012,  
 Considérant la poursuite du programme d'investissement engagé depuis 2010,  
 Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 7 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE, M. SAURY) **décide** de fixer le taux de la redevance communale d'assainissement pour l'exercice 2012 à 0,222 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

#### 2011-12-12/6 Révision du taux de la Participation pour raccordement à l'égout

*Rapporteur : M. Dutruc-Rosset*

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L1331-7,  
 Vu l'article L332-6-1 du Code de l'urbanisme  
 Vu la loi de finances relatif au Budget 2011,  
 Vu la délibération du Comité Syndical du SIAVB du 20 octobre 2011 fixant les tarifs de la participation pour raccordement au réseau d'eau usée pour l'année 2012,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 7 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE, M. SAURY) **décide** de fixer le taux 2012 de la participation pour raccordement au réseau d'eau usée (PRE) à 12,12 € par m<sup>2</sup> de SHON créée.

## 2011-12-12/7 Vote du Budget Primitif 2012 du service de l'assainissement.

*Rapporteur : Mme Niggemann*

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 21 novembre 2011,  
Vu le projet de Budget Primitif de la commune établi au titre de l'exercice 2012,  
Vu l'examen du projet de Budget Primitif par la Commission des Finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2011,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2012 de l'assainissement au niveau du chapitre tant en section d'exploitation que d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 7 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE, M. SAURY) **adopte** le Budget Primitif 2012 de l'assainissement d'un montant de 365.000 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

- section d'exploitation : 126.400 €
- section d'investissement : 238.600 €

## 2011-12-12/8 Demande de subvention au Conseil Général des Yvelines au titre de la subvention complémentaire de 40% du programme d'aide à la voirie communale 2009-2010-2011

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu le programme triennal d'aide à la voirie communal et structures intercommunales en matière de voirie (2009-2010-2011),

Vu la délibération du Conseil Général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aide aux communes et son annexe 1 ;

Considérant que la commune de Buc a soldé son contrat triennal 2009-2011 avant le mois de mars 2011 et qu'elle peut en conséquence bénéficier d'une subvention complémentaire de 40 % au titre de ce programme,

Considérant que des travaux de voirie sont prévus dans les rues Louis Massotte et Collin Mamet, avenue Guynemer et rue Louis Blériot, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de cette voie,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention complémentaire de 40% au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de Voirie.

**DIT** que la subvention s'élèverait à 20 952 € HT soit 30% d'un montant de travaux subventionnables de 69 840 € HT représentant 40% du plafond subventionnable pour la commune de Buc.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départemental pour réaliser les travaux de chaussée uniquement.

**S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.

## 2011-12-12/9 Demandes de subvention : compléments au budget primitif 2011

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu la délibération n° 2010-13-12/5 du 13 décembre 2010 adoptant le budget primitif 2011 de la commune,

Considérant que des nouvelles demandes sont arrivées en Mairie après le vote du BP 2011,

Vu la demande de subvention de l'association FRERES, aide aux jeunes roumains en difficultés, comptant plusieurs jeunes bucois d'étudiants bucois en classe préparatoire aux grandes écoles au lycée Notre Dame du Grandchamp pour l'organisation d'un voyage humanitaire en Roumanie au cours de l'été prochain,

Vu la demande de partenariat émanant de Monsieur Alexis ALBRIEUX, jeune bucois, étudiant à l'IPAG dans le cadre de sa participation à la 15<sup>ème</sup> édition du « 4L Trophy » qui se déroulera au Maroc du 16 au 26 février 2012,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes, en complément de celles déjà accordées au budget primitif :

- d'accorder une subvention de 250 € à Monsieur Alexis ALBRIEUX, membre de l'équipage de l'IPAG pour sa participation à la 15<sup>ème</sup> édition du « 4L Trophy » qui se déroulera au Maroc du 16 au 26 février 2012, en contrepartie de la pose du logo de la ville de Buc sur le véhicule.
- Et d'accorder une subvention de 400 € à l'association FRERES, aide aux jeunes roumains en difficultés, comptant plusieurs jeunes bucois étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles au lycée Notre Dame du Grandchamp pour l'organisation d'un voyage humanitaire en Roumanie au cours de l'été prochain,

**DIT** que les crédits inscrits au budget 2011 de la commune, article 6574 « Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé ».

## 2011-12-12/10 Aménagement de la ZAC du Cerf Volant : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) établi au 31 mars 2011 et avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement.

*Rapporteur : M. Dutruc-Rosset*

Vu les dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article 18 de la convention publique d'aménagement conclue entre la Commune de Buc et la SARRY 78 le 11 mai 2005, pour l'aménagement de la ZAC du Cerf Volant à Buc, relatif au compte-rendu annuel à la collectivité locale,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC du Cerf Volant approuvé par la Commune le 17 décembre 2007,

Vu le dossier de réalisation modificatif approuvé par la Commune le 31 mai 2010,

Vu l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement,

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité locale établi à la date du 31 mars 2011 composé :

- D'un rapport explicatif,
- Et de l'état prévisionnel du produit et des charges (E.P.P.C.),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE), 1 contre (M. SAURY)

**APPROUVE** le « compte-rendu annuel à la collectivité locale » établi au 31 mars 2011 par la SARRY 78 dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC du Cerf Volant à Buc,

**DECIDE** de fixer le montant prévisionnel de la participation de la ville au bilan de l'opération d'aménagement du quartier du Cerf Volant à 600 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la SARRY 78 un avenant n°3 à la Convention Publique d'Aménagement susvisée qui prendra acte du nouveau bilan financier prévisionnel, du montant de la participation du concédant au bilan de l'opération, de la prolongation de la durée de la concession.

**2011-12-12/11 Autorisation donnée au Maire de signer un second Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR) : financement de construction de logements pour la période 2011-2014**

*Rapporteur : M. Dutruc-Rosset*

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines du 24 février 2006 approuvant sa politique départementale en faveur du logement,

Vu la délibération du Conseil Général du 28 avril 2006 approuvant les modalités de mise en œuvre des nouveaux outils de sa politique en faveur du logement, et notamment le règlement du contrat de développement de l'offre résidentielle, modifié par délibérations du 20 octobre 2006, du 24 octobre 2008, du 26 mars 2010 et du 10 juin 2011,

Vu la délibération du Conseil Général du 12 juillet 2006 approuvant l'actualisation du schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 avril 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc approuvant le Programme Local de l'Habitat Intercommunal,

Considérant l'atteinte, en 2011, des objectifs du premier Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR) de 261 logements dont 26,8% à caractère social, ayant donné lieu au versement d'une aide de 1.700.000 euros,

Vu le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle et son annexe financière, joint à la présente délibération, établi par le Conseil Général à l'issue des échanges avec la commune,

Considérant que le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle est cohérent avec les objectifs poursuivis par la commune en matière d'urbanisme et d'habitat, ainsi qu'avec le PLHI de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Considérant que l'aide du Département constitue un soutien financier pour encourager le développement d'une offre de logements diversifiée, à savoir la construction de 113 logements, dont 26 % à caractère social sur la période 2011-2013,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** le projet de contrat de développement de l'offre résidentielle et son annexe financière, attaché à la présente délibération,

**PREND ACTE** que l'annexe financière prévoit l'attribution d'une subvention départementale forfaitaire prévisionnelle de 535.000 € et le versement d'un premier acompte de 20% de la subvention, à compter de l'atteinte de 20 % des objectifs totaux et par conditions d'accès, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de développement de l'offre résidentielle avec le Conseil Général des Yvelines.

**2011-12-12/12 Avenant n°1 au marché n°11-10 relatif à la fourniture des repas pour les scolaires, les centres de loisirs, l'espace jeunes, les séniors et le personnel communal.**

***Rapporteur : M. le Maire***

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché n° 11-10 relatif à la fourniture des repas des scolaires, des centres municipaux de loisirs, de l'Espace Jeunes et des adultes pour Ville de BUC, signé le 15 septembre 2011

Considérant les dispositions du marché relatives au remplacement d'un agent de service, membre du personnel communal

Considérant le départ à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2011 d'un agent de service communal que la société SOGERES doit remplacer,

Vu la proposition d'avenant transmise par la société SOGERES en date du 2 décembre 2011 et consistant à relever le prix de tous les repas de 0.36€ HT sauf celui relatif aux goûters des enfants

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 décembre 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 7 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE, M. SAURY)**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au marché public n° 11-10 relatif la révision du prix des repas facturés par la société SOGERES suite au départ d'un agent communal remplacé par un agent de la Société SOGERES au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**PRECISE** les crédits seront ouverts au budget 2012 chapitre 011 nature 6042 fonction 251, 421 et 020.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture des repas des scolaires, des centres municipaux de loisirs, de l'Espace Jeunes et des adultes pour Ville de BUC et tous documents y afférent.

**2011-12-12/13 Construction de 25 logements financés en P.L.U.S et P.L.A.I rue Albert Calmette par France Habitation - Demande de garantie d'emprunts**

***Rapporteur : M. Dutruc-Rosset***

Vu le Code Civil, et notamment son article 2298,

Vu la demande formulée par France Habitation dans le cadre de la construction de 25 logements au 1 à 13 rue Albert Calmette à Buc,

Considérant que pour financer la construction de ce programme, France Habitation a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignation, quatre prêts d'une durée de 40 à 50 ans sous réserve que la Commune apporte sa garantie,

Sur proposition de Monsieur le Maire,



**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 26 voix pour, 1 contre (M. SAURY)**

**DECIDE** d'accorder sa garantie pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 2.217.178 € contractés par France Habitation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 25 logements rue Albert Calmette.

Il s'agit des emprunts suivants :

- prêt PLUS (prêt locatif à usage social) : 1.412.705 €
- prêt PLUS (prêt locatif à usage social) : 337.588 €
- prêt PLA-I (prêt locatif Aide à l'Insertion) : 371.969 €
- prêt PLA-I (prêt locatif Aide à l'Insertion) : 94.916 €

**APPROUVE** les caractéristiques de ces prêts tels que décrits ci-dessous :

**Prêt P.L.U.S :**

Montant du prêt : 1.412.705€

Durée 40 ans.

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,85 %

Taux annuel de progressivité : 0%

Périodicité des échéances : annuelle

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0.

Les taux d'intérêt et de progressivité ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération

**Prêt P.L.U.S :**

Montant du prêt : 337.588 €

Durée de la période d'amortissement: 50 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,85 %

Taux annuel de progressivité : 0%

Périodicité des échéances : annuelle

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du livret A et/ou des commissionnements des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnements des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Prêt P.L.A-I :**

Montant du prêt : 371.969 €

Durée de la période d'amortissement: 40 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,05 %

Taux annuel de progressivité : 0%

Périodicité des échéances : annuelle

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du livret A et/ou des commissionnements des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A + de commissionnements des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Prêt P.L.A-I :**

Montant du prêt :	94.916 €
Durée de la période d'amortissement:	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,05 %
Taux annuel de progressivité :	0%
Périodicité des échéances :	annuelle

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du livret A et/ou des commissionnements des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A + de commissionnements des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération

**DIT**, qu'au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Buc s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

**DIT** que la commune s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**PREND ACTE** qu'il sera réservé à la Commune de Buc cinq logements dont 4 logements PLUS et 1 logement PLAI,

**AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'emprunteur.

**2011-12-12/14 Marché de groupement de commandes avec le Conseil Général des Yvelines pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de la rue Louis Blériot**

**Rapporteur : M. Dutruc-Rosset**

Considérant que la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de la Route Départementale 938 (rue Louis Blériot) dans sa traversée de Buc, section comprise entre le carrefour avec la Sente de la Genevrière (PR2+880) et la limite de la ZAC du Cerf Volant (PR2+330), sera réalisée par le Département des Yvelines au cours de l'été 2012,

Considérant que cette opération intègre à la fois la reconstruction de la chaussée de fil d'eau à fil d'eau, qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et la réfection des trottoirs ainsi que la création des places de stationnement et d'une bande cyclable qui seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant la nécessité technique de réaliser les travaux respectifs de la Commune et du Département, dans le cadre d'un seul chantier avec la même entreprise ou le même groupement d'entreprises, chacun signant et exécutant un marché distinct avec cette entreprise,

Vu le projet de convention établi entre le Département et la Commune de Buc dans le but d'établir un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, dans le cadre de la dévolution des marchés de travaux,

Vu la nécessité de définir, par convention entre la Commune et le Département, les conditions de prise en charge par la Commune de la plus-value sur la fourniture des bordures de trottoirs choisis au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de la RD 938 ainsi que le coût des aménagements urbains spécifiques,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes à main levée

**Le Conseil Municipal**, décide à l'unanimité des voix de procéder à cette désignation à main levée.

Election du délégué titulaire :

Après appel des candidatures, se déclarent candidats :

- M. DUTRUC-ROSSET

Il est procédé au vote à main levée:

- Suffrages exprimés : 27 voix
- ont voté pour : 20
- se sont abstenus : 6 (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE)
- ont voté contre : 1 (M. SAURY)

Election du délégué suppléant :

Après appel des candidatures, se déclarent candidats :

- M. LE RUDULIER

Il est procédé au vote à main levée:

- Suffrages exprimés : 27 voix
- ont voté pour : 20
- se sont abstenus : 6 (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE)
- ont voté contre : 1 (M. SAURY)

**ELIT** M. DUTRUC-ROSSET pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, en qualité de membre d'un délégué titulaire

**ELIT** M. LE RUDULIER pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, en qualité de membre d'un délégué suppléant

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 21 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE),

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à conclure avec le Département des Yvelines, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents y afférent,

**AUTORISE** le Maire à signer une convention financière avec le Département définissant les conditions de prise en charge par la Commune de la plus-value sur la fourniture des bordures de trottoirs choisis au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de requalification de la RD 938 ainsi que le coût des aménagements urbains spécifiques.

**PROCEDE** à l'élection, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux qui seront conclus après avis de cette commission d'appel d'offres

**2011-12-12/15 Avenant n°4 au marché n°07-0007 conclu avec la société "Compagnie Parisienne du Nettoyage" portant sur le nettoyage des bâtiments communaux**

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Marché n° 07-0007 relatif au nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux attribué par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007 à la Société Compagnie Parisienne du Nettoyage domiciliée 33 rue du Moulin des Bruyères, 92 400 COURBEVOIE pour un montant de 149 654,54 € HT soit 178 986,83 € TTC,

Vu l'avenant n°1 adopté par délibération du Conseil Municipal n°08-109 bis du 29 septembre 2008 et signé le 18 novembre 2008,

Vu l'avenant n°2 adopté par délibération du Conseil Municipal n°09-135 du 15 décembre 2009 et signé le 23 décembre 2009,

Vu l'avenant n°3 adopté par délibération du Conseil Municipal n°2010-20-09/10 du 20 septembre 2010 et signé le 27 septembre 2010,

Considérant l'aménagement d'un bureau supplémentaire au rez-de-chaussée de la Maison des Associations induisant des prestations de ménage supplémentaires pour un montant total de 1.056€ HT soit 1 267,98 € TTC,

Vu le projet d'avenant proposé à cet effet par la Société Compagnie Parisienne du Nettoyage,  
Vu l'avis favorable à l'unanimité des voix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 décembre 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 21 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE),

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 au marché public n° 07-0007 relatif au nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux rendu nécessaire par l'aménagement d'un bureau au rez-de-chaussée de la Maison des Associations.

**PRECISE** que cet avenant correspond à un montant supplémentaire de 1.056 € HT soit 1.267,98 € TTC ; les crédits seront ouverts au budget 2012 chapitre 011 nature 6283 fonction 020.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°4 au marché de nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux et tous documents y afférent,

2011-12-12/16 Avenant n°1 au marché n°07-0006 aux prestations de balayage mécanique et manuel des chaussées, trottoirs, caniveaux, aires de stationnement et groupes scolaires de la Ville de Buc

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu le Code des Marchés Publics,

Le marché public relatif aux prestations de balayage mécanique et manuel des chaussées, trottoirs, caniveaux, aires de stationnement et groupes scolaires de la Ville de Buc a été signé avec la société NICOLLIN le 23 octobre 2007 et notifié le 20 novembre 2007.

Par délibération n°10/59 du 31 mai 2010, le Conseil Municipal de Buc a accepté d'intégrer dans la voirie communale l'allée des Buccolines

Vu l'acte notarié du 23 mars 2011 portant transfert de propriété au profit de la Commune,

Considérant que la société NICOLLIN a été sollicitée par la commune pour nettoyage hebdomadaire de cette voirie, à raison de 114€ H.T le passage et de 52 semaines annuelles, le coût de la prestation supplémentaire s'élève à 5 928,00 € HT soit 7 089,89 € TTC par an.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 21 voix pour, 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE),

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au marché de prestations de balayage mécanique et manuel des chaussées, trottoirs, caniveaux, aires de stationnement et groupes scolaires de la Ville de Buc rendu nécessaire par l'intégration de l'allée des Buccolines dans le domaine communal,

**PRECISE** que le montant du marché, initialement de 189 837,08 € HT soit 201 553,56 € TTC, passerait à 195.765,08 € HT soit 208 643,45 € après la conclusion de l'avenant, soit une augmentation de 3% du marché.

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget 2012 chapitre 011 nature 6283 fonction 020

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de prestations de balayage mécanique et manuel des chaussées, trottoirs, caniveaux, aires de stationnement et groupes scolaires de la Ville de Buc et tous documents y afférent.

2011-12-12/17 Programme de Restructuration de la Mairie : avenants aux marchés de travaux n°10-35 "restructuration de la mairie - macro lots A et B" et n°10.19 "restructuration de la mairie - macro lots C et D"

*Rapporteur : M. Dutruc-Rosset*

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2010-13-12-14Bis du 13 décembre 2010 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restructuration de la Mairie de Buc,

Vu l'ordonnance du 18 février 2011 du juge des référés ordonnant la suspension de l'exécution du permis de construire n° PC 078 117 10 6002 qui a entraîné la non notification des marchés de travaux aux entreprises retenues,

Considérant que les entreprises ont prorogé leur offre initiale jusqu'au 31 décembre 2011,  
 Considérant que suite à la délivrance du nouveau permis de construire le 8 juillet 2011 sous le n°PC 078 117 11 G 0009, il convient d'ajuster les offres de quatre entreprises, pour tenir compte des modifications apportées au projet initial,  
 Vu l'avis favorable émis, à la majorité des membres présents, par la Commission des Elus réunie le 9 décembre 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 7 contre (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE, M. SAURY)

**AUTORISE** le Maire à signer les avenants présentés ci-dessous ainsi que toutes pièces afférentes :

	Nom	Adresse	Montant initial du marché (€ HT) Valeur sept 2010	Montant de l'avenant (€ HT) Valeur sept 2010	Montant du marché (€ HT) Valeur sept 2010
MACRO LOT A "gros oeuvre"	BESNARD ET CHAUVIN - MARICHEZ	165 avenue Roland Garros 78 530 BUC	1.174.892,20	169.727,95 + option cuvelage : 4.019,80 €	1.348.639,95
MACRO LOT B "menuiseries extérieures métallerie enveloppe occultation"	MGN	4 rue Mesnil 91 140 ROINVILLE SOUS DOURDAN	537.500,00	- 92.500,00	445.000,00
MACRO LOT C "cloisons peinture"	ENTREPRISE SIMON	5 rue Pasteur 78 701 CONFLANS SAINT HONORINE	295.000,00	- 11.090,74	283.909,26
MACRO LOT D "chauffage électricité plomberie"	INEO - TOURNOIS Hors option	12 rue Audemars 78 530 BUC (INEO) - 417 rue Fourny 78 530 BUC (TOURNOIS)	430.000,00	- 20.980,18	409.019,82
		<b>TOTAL</b>	<b>2.437.392,20</b>	<b>49.176,83</b>	<b>2.486.569,03</b>
				<b>Total TTC</b>	<b>2.973.936,56</b>

**DIT** que les avenants sont exécutoires après transmission au contrôle de légalité et notification aux entreprises titulaires des marchés,

**PREND ACTE** qu'aucune suite n'a été donnée au macro-lot F, l'essentiel de ses prestations étant intégrées dans le macro lot A,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 23 nature 2313, fonction 020

**2011-12-12/18 Restructuration de la mairie : avenant n°2 au marché n°09-0005 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre**

**Rapporteur : M. Dutruc-Rosset**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Marché public n°09-0005 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la Mairie attribué par délibération n°09/72 du Conseil Municipal du 9 juillet 2009 à l'agence d'architecture Philippe FICHET domiciliée 33 rue de Surène, 75 008 PARIS,

Vu l'ordonnance du juge en référé du 18 février 2011, ayant pour effet la modification du permis de construire initial pour la réalisation de l'opération de restructuration de la mairie,

Vu le permis de construire n° PC 078 117 11 G 0009 délivré le 8 juillet 2011 à la Commune,

Vu le projet d'avenant précisant les prestations complémentaires à réaliser par l'équipe de maîtrise d'œuvre à cet effet pour un montant de 18.042,03 € HT soit 21.578,27 € TTC,

Vu l'avis favorable émis, à la majorité des membres présents, par la Commission d'appel d'offres réunie le 9 décembre 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, avec 20 voix pour, 7 contre (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE, Mme MORELLI, Melle CONTE, M. SAURY)

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au marché public n° 09-0005 pour un montant de 18.042,03 € HT soit 21.578,27 € TTC,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 et tous documents afférents,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal chapitre 23 nature 2313 fonction 020.

**Questions diverses**

**Monsieur le Maire :**

- Information sur les suites favorables données par M. le Préfet des Yvelines en faveur des mesures de réduction des nuisances sur la RD938 demandées par la Commune
- Prochain Conseil Municipal : le lundi 23 janvier 2012 à 20h

**M. Danjou :**

- Travaux de voirie sur les rues Colin Mamet et Louis Massotte suite à la réunion de la Commission des Elus du 9 décembre 2011.

La séance est levée à 22 h 20.

Fait à Buc, le 13 décembre 2011



Le Maire,

  
Jean-Marc LE RUDULIER